

Interpellation présentée par le député :
M. François Gillet

Date de dépôt : 17 décembre 2009

Interpellation urgente écrite

Chômage des jeunes et premier emploi: il est urgent de passer de la parole aux actes !

Mesdames et
Messieurs les députés,

Dans son récent discours de Saint-Pierre, le Conseil d'Etat consacrait un bref passage à la problématique du chômage. Il y était question de porter un effort particulier sur les chômeurs les plus âgés et sur les chômeurs de très longue durée. Fort bien ! Mais, pas un mot sur le chômage des jeunes et les difficultés croissantes à trouver un premier emploi !

Pourtant, aujourd'hui à Genève, le nombre de jeunes inscrits au chômage ou à la recherche d'un premier emploi ne cesse d'augmenter. Même les CFC, pourtant considérés comme une « assurance tous risques » en matière de chômage, n'y suffisent plus. Dans plusieurs secteurs de notre économie, des jeunes, en fin de formation professionnelle, ne trouvent pas d'employeur. Il en va de même des porteurs de diplômes ou de maturités de nos écoles post-obligatoires (voire même de nos universitaires), auxquels on reproche tantôt leur manque d'expérience pratique, tantôt leur sur-qualification. Et l'on ne parle même pas des jeunes non diplômés ou en rupture de formation ...

Dans ce contexte pour le moins préoccupant, nous apprenons que la révision de la loi sur l'assurance-chômage, discutée actuellement à Berne, va toucher de plein fouet les jeunes chômeurs. Malgré la volonté réitérée de Doris Leuthard de trouver des solutions pour limiter le chômage de jeunes, le Parlement fédéral s'apprête à réduire les prestations et à accroître les exigences en matière de chômage pour les jeunes de moins de 25 ans.

Pour tous ces jeunes qui recherchent sans succès un emploi, les solutions sont malheureusement limitées :

- ils peuvent s'inscrire au chômage, mais ils seront soumis à un délai d'attente qui ira certainement en s'accroissant ces prochaines années ;
- ils peuvent tenter de « vivre » de « petits jobs », de plus en plus difficiles à trouver et souvent mal payés ;
- ils peuvent être amenés à multiplier les stages, généralement non rémunérés ;
- ils peuvent encore éventuellement poursuivre des études ou reprendre une formation.

Dans tous les cas, ces jeunes, bien que majeurs pour la plupart, resteront largement et pour longtemps à la charge de leurs parents. Dans un canton où il devient toujours plus difficile pour de nombreuses familles de s'en sortir financièrement, cette évolution a de quoi nous interpeller !

Certes, de toutes les formes de chômage, le chômage de jeunes est celui qui est le plus sensible à la conjoncture. Certes, les analystes voient une timide reprise se profiler. Mais tous les spécialistes du marché de l'emploi s'accordent à dire que le chômage va encore progresser ces deux prochaines années. Et, comme c'est le cas à chaque fois que le chômage progresse, les plus touchés seront les jeunes ... Dans ce contexte, tout doit être entrepris pour éviter ce véritable « gâchis » que constitue le chômage des jeunes.

Or, en 2007, alors que la crise ne nous avait pas encore frappés, les Démocrates chrétiens se préoccupaient déjà du chômage des jeunes et du dispositif qu'il convenait de mettre en place pour le prévenir. La motion 1756, déposée par le PDC en avril 2007 et renvoyée directement au Conseil d'Etat en février 2008, demandait notamment :

- une meilleure coordination entre tous les acteurs publics institutionnels ou associatifs oeuvrant dans le domaine de l'emploi des jeunes ;
- le développement de mesures telles que les semestres de motivation (SEMO) ;
- des mesures incitatives susceptibles d'encourager les entreprises à engager des apprentis ou des jeunes diplômés sans expérience professionnelle.

Dans sa réponse (datée du 24 juillet 2008), le Conseil d'Etat déclarait partager sans réserve le souci des motionnaires et citait en particulier l'art. 6B de la nouvelle loi en matière de chômage qui prévoit de « *veiller à une prise en charge adaptée de chômeurs ayant des difficultés particulières d'insertion (...) sur le marché du travail, notamment des jeunes en recherche d'un* »

premier emploi (...). ». Il précisait encore qu'« un groupe de travail inter-institutionnel avait élaboré un « *cadre conceptuel pour une politique globale d'aide à l'insertion* » et que lors d'une phase-pilote initiée en mai 2008, diverses mesures avaient été mises en oeuvre (coordination transversale, chèque qualification, tutorat, incitations auprès des jeunes et des entreprises formatrices etc.).

Qu'en est-il aujourd'hui concrètement ? Si les différents services ou offices concernés semblent enfin déterminés à travailler en semble, si certaines communes ou institutions, actives dans ce domaine, ont bel et bien été associées aux réflexions, si des concepts et des projets ont été élaborés, des mesures concrètes ou de véritables actions d'envergure font encore cruellement défaut !

Il n'est pas acceptable de « sacrifier » deux ou trois volées de nos jeunes sous prétexte que le chômage des jeunes est conjoncturel et que la reprise finira bien par arriver ! Il est urgent de passer véritablement à l'action !

Nous souhaitons donc interpeller le Conseil d 'Etat pour qu'il nous précise quelles actions concrètes il entend mettre en oeuvre et quelles mesures spécifiques il compte introduire, durant les deux prochaines années, pour faire face à l'augmentation du chômage des jeunes et pour leur faciliter l'accès à un premier emploi.

Nous saisissons également cette occasion pour demander au Conseil d'Etat quelle position il entend défendre dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur l'assurance chômage ; s'agissant des prestations et des exigences relatives aux jeunes chômeurs, ainsi que des mesures fédérales qui leur sont destinées.